



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-87/1-A
Date : 15 novembre 2013
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le Juge Carmel Agius, Président
M. le Juge Patrick Robinson
M. le Juge Mehmet Güney
M^{me} le Juge Khalida Rachid Khan
M. le Juge Bakhtiyar Tuzmukhamedov

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 15 novembre 2013

LE PROCUREUR

c/

VLASTIMIR ĐORĐEVIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE FIXANT LA DATE
DU PRONONCÉ DU JUGEMENT**

Le Bureau du Procureur :

M^{me} Daniela Kravetz

Les Conseils de Vlastimir Đorđević :

M. Dragoljub Đorđević
M. Veljko Đurđić

LA CHAMBRE D'APPEL du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU le jugement rendu par la Chambre de première instance II le 23 février 2011 (le « Jugement »)¹,

VU les appels interjetés respectivement par Vlastimir Đorđević et le Bureau du Procureur contre le Jugement²,

ATTENDU que le procès en appel a eu lieu le 13 mai 2013,

EN APPLICATION de l'article 117 D) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal,

ORDONNE que l'arrêt en l'espèce soit prononcé publiquement dans la salle d'audience I le lundi 27 janvier 2014 à 15 h 30.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 15 novembre 2013,
La Haye (Pays-Bas)

Le Président de la Chambre
d'appel

/signé/

Carmel Agius

[Sceau du Tribunal]

¹ *Le Procureur c/Vlastimir Đorđević*, affaire n° IT-05-87/1-T, Jugement, Document public avec annexe confidentielle, 23 février 2011.

² *Vlastimir Đorđević's Notice of Appeal*, 24 mai 2011 ; *Prosecution Notice of Appeal*, 24 mai 2011.